

Innov'up Leader PIA 4

REGION ILE-DE-FRANCE

L'appel à projet est ouvert aux dates suivantes :

- du 4 janvier 2023 au 7 avril 2023,
- du 10 avril 2023 au 8 septembre 2023,
- du 11 septembre 2023 au 1er décembre 2023.

Présentation du dispositif

Cet appel à projets vise à accélérer l'émergence de futurs leaders sur leur marché, pouvant prétendre à une envergure nationale voire internationale et porteurs de projet d'innovation de rupture. Pour cela, l'action soutient les projets les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les entreprises du territoire régional.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

L'entreprise candidate doit :

- être une PME ou une ETI créée au moment du dépôt du dossier de candidature,
- être une PME ou une ETI localisée en Île-de-France (siège social ou établissement secondaire y réalisant sa R&D),
- être en situation financière saine et disposer de fonds propres et quasi fonds propres suffisants pour mener à bien le projet envisagé.

Les principaux critères retenus pour l'éligibilité et la sélection des projets lauréats sont définis avec précision dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet,
- investissements non récupérables (affectés au programme),
- amortissement sur la durée du programme des investissements récupérables.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les investissements de remplacement ne sont pas éligibles à l'aide.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le montant de financement accordé à un bénéficiaire peut varier de 75 000 € à 500 000 €, représentant 50 % maximum des dépenses éligibles.

Quelles sont les modalités de versement ?

Sauf cas particulier, l'aide est versée en 2 fois :

- 50% à la notification de l'aide,
- 50% à la clôture du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet, toute dépense réalisée avant rend le projet inéligible.

Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme de collecte à l'adresse suivante :

<http://leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-Leader-PIA>

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - > Situation - Réglementation
 - > Situation financière saine

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Déposer son dossier

- <http://leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-Leader-PIA>

Fichiers attachés

- [Cahier des charges - Innov'up Leader PIA 4 \(10/02/2023 - 0.48 Mo\)](#)